



## ANNEXE R

Juillet 2005

### **À l'intention des anciens étudiants des pensionnats indiens et de leurs conseillers juridiques :**


Le 30 mai dernier, l'honorable Frank Iacobucci a été nommé par le gouvernement fédéral pour diriger les discussions avec les conseillers juridiques des anciens élèves, des Églises, les responsables de l'Assemblée des Premières Nations et d'autres groupes intéressés afin de régler, de manière juste et durable, les séquelles des pensionnats indiens. L'objectif de cette lettre est de rassurer les anciens étudiants sur le fait que leur participation à l'un ou l'autre des processus, qu'il s'agisse du mode alternatif de règlement des conflits (MARC) ou du processus légal, ne portera pas préjudice à leur capacité de tirer profit des bénéfices qui pourraient découler des discussions dirigées par M. Iacobucci.

Les discussions, sous la direction de M. Iacobucci, auront surtout pour but, en plus d'étudier différents moyens de reconnaître l'expérience des anciens étudiants dans les pensionnats, de s'assurer que les anciens étudiants ont des options pour poursuivre leurs demandes d'indemnisation pour les sévices sexuels ou physiques importants subits et de trouver de nouvelles façons de les soutenir tout au long du processus de guérison. Le gouvernement fédéral et l'Assemblée des Premières Nations ont signé, également le 30 mai dernier, un accord politique qui définit la base sur laquelle ils prévoient résoudre les questions relatives aux séquelles des pensionnats indiens.

Vous trouverez ci-joint un communiqué de presse, de la documentation et des questions et des réponses.

Le gouvernement fédéral est déterminé à régler les demandes d'indemnisation des anciens élèves des pensionnats indiens de manière juste et en un temps raisonnable et à mettre en œuvre les changements nécessaires à son approche afin d'obtenir une plus grande réconciliation avec les peuples autochtones.

Nous espérons que cette lettre clarifie la situation auprès des anciens étudiants des pensionnats et de leurs conseillers juridiques qui participent présentement au mode alternatif de règlement des conflits ou au processus légal.

  
Mario Dion